

# Info.pl@ine



N°63 - 26 octobre 2005 - 3 pages

CEREALES Continuer à surveiller les pucerons

COLZA Pas d'intervention phoma à prévoir

## AGRO-METEO

Pluviométrie du 11 au 20 octobre 2005

| Normale | Campagne 2005 - 2006 |       |         |                   |
|---------|----------------------|-------|---------|-------------------|
| Melun   | Egreville            | Melun | Voulton | Crécy la Chapelle |
| 22,1    | 7,6                  | 9,4   | 3,6     | 9,4               |

Même si les journées du 18 au 20 octobre ont pu être légèrement arrosées sur le département, le mois d'octobre n'en finit pas d'être doux et sec.

Températures du 11 au 20 octobre 2005

|      | Normale | Campagne 2004 - 2005 |       |         |                   |
|------|---------|----------------------|-------|---------|-------------------|
|      | Melun   | Egreville            | Melun | Voulton | Crécy la Chapelle |
| mini | 7,2     | 10,6                 | 9,9   | 9,7     | 10,7              |
| Maxi | 16      | 20,6                 | 20,2  | 19,5    | 20                |

Ces conditions climatiques sont dans l'ensemble favorables aux pucerons sur céréales. D'autre part, des parcelles de blé présentent des hétérogénéités de levées en absence de pluies significatives.

Par contre le risque phoma sur colza est très faible.

Source : Météo-France

## ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : 6 à 12 feuilles)

### P Phoma : pas d'intervention à prévoir

Même si on observe quelques symptômes sur feuilles, les faibles nombres d'évènements pluvieux ne sont pas favorables à l'émission des spores de phoma.

De plus, les colzas sont assez bien développés pour la plupart, ce qui réduit le risque.

Ø Dans la majorité des cas, il n'est pas nécessaire de traiter contre le phoma.



Macules de phoma sur colza

Source : CETIOM

Tout traitement injustifié est à proscrire car les produits utilisés (PUNCH CS, IMPACT R PLUS, YELLOW) contiennent de la carbendazime de plus en plus contournée par des souches résistantes de sclérotinia.

CEREALES (semis en cours, puis levée à 3 feuilles)

### P Pucerons

Les conditions climatiques depuis le début des levées sont dans l'ensemble propices à l'installation et au développement des pucerons.

Pour certaines parcelles, le seuil est atteint, à savoir une présence prolongée depuis plus de 8-10 jours, ou présence sur 5-10% des plantes.

Ø Il est nécessaire de rester vigilant et de continuer la surveillance sur les parcelles non traitées avec GAUCHO ou FERAL.

Ø Rappel des interventions possibles :

DECIS PROTECH 0,5 l (8 à 9 €/ha) ; KARATE ZEON 0,075 l (8 à 9 €/ha)...

Les produits à base de cyperméthrine ont une efficacité souvent suffisante mais moins régulière, et sont peu efficaces sur cicadelles : ex : SHERPA 10 0,25 l (1 €/ha).

## DESTRUCTION des COUVERTS en INTERCULTURE

### **P Rappel sur les conditions d'utilisation du Glyphosate**

Les herbicides à base de glyphosate, sulfosate (systémique) ou encore de gluphosinate (action de contact) sont des produits foliaires. Leur efficacité dépend de la température et de l'hygrométrie au moment de l'application.

Néanmoins, il est nécessaire de privilégier l'hygrométrie à la température dans les conditions d'utilisation.

Ø Préférer des applications avec des hygrométries supérieures à 70-80%, même si la température n'est pas satisfaisante.

## STRATEGIE AGRONOMIQUE

### CHRYSOMELE du MAIS : Attention à la rotation

Suite aux 4 nouveaux foyers de chrysomèle du maïs découverts cet été à Gouvernes (77), Guibeville (91), Grignon (78) et Monts (60), le renforcement du plan de lutte est en cours de réflexion au niveau du Ministère de l'Agriculture.

La rotation a montré son intérêt scientifique et technique dans la gestion de la lutte contre la chrysomèle.

L'extension d'obligation de rotation sur 3 ans dans les zones sécurité (rayon de 10 km autour des foyers) et tampon (rayon de 40 km) est donc envisagée.

Aujourd'hui l'obligation de rotation est la suivante :

| en zone focus  | en zone sécurité  |
|--|---|
| Obligation de rotation avec du maïs une année sur 3 :<br>- Si maïs en 2005, pas de maïs avant 2008.<br>- Si maïs en 2004, pas de maïs avant 2007.<br>- Si maïs avant 2004, possibilité de maïs 2006. | Obligation de rotation avec du maïs une année sur 2 :<br>- Si maïs en 2005, pas de maïs avant 2007.<br>- Si maïs en 2004, pas de maïs avant 2006. |

Les zones tampon des foyers de la chrysomèle du maïs concernant la Seine-et-Marne représentent plus des 2/3 du département. Seules quelques communes de l'Est et du Sud du département ne seraient pas concernées par cette nouvelle obligation.

Si cette nouvelle obligation est décidée, cela signifiera, pour l'ensemble des zones focus, sécurité et tampon (à savoir la quasi-totalité de l'Ile-de-France, une partie de l'Oise et le nord du Loiret) :

- si maïs en 2005, pas de maïs avant 2008 ;
- si maïs en 2004, pas de maïs avant 2007 ;
- si maïs avant 2004, possibilité de maïs en 2006.

Ø Nous vous recommandons de prendre en compte dans vos assolements cette possibilité d'obligation de rotation.

Ø Nous vous informerons de l'évolution de ce plan de lutte dès que les décisions seront prises.

### PIETIN-VERSE et risque climatique

Le risque piétin-verse est lié à la parcelle (précédent, travail du sol...) et au nombre de cycles de contaminations possibles par le champignon qui ont lieu en automne et hiver. Lors d'un automne normal, c'est-à-dire avec des épisodes pluvieux, les levées de blé de début octobre sont souvent plus contaminées que les levées de la mi-octobre.

Avec les conditions météo de ce mois d'octobre et principalement l'absence d'évènements pluvieux, on peut considérer, d'ores et déjà, que toutes les levées de blé jusqu'au 20-25 octobre recevront le même nombre de contaminations de piétin-verse et présenteront donc le même risque face au piétin.

Néanmoins, ceci ne présage en rien du niveau de risque qui sera déterminé par les conditions météo de la fin de l'automne et de l'hiver.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### AZTEC : dernière campagne d'utilisation

L'ATZEC (triazamate - insecticide colza) est en dernière campagne de commercialisation et d'utilisation.

Ø Sa commercialisation est possible jusqu'au 4 janvier 2006

Ø Son utilisation en culture est possible jusqu'au 4 juillet 2006

### DESTRUCTION des CULTURES PIEGES à NITRATES (CIPAN)

Le 3<sup>ème</sup> programme d'action Directive Nitrates précise l'obligation d'avoir 2/3 de sa surface couverte à l'automne. Pour y arriver, l'implantation de couvert en interculture est l'une des solutions.

Avant de détruire votre couvert, vous devez veiller à respecter certaines règles.

- Vous avez signé un CTE ou un CAD : la destruction de votre couvert ne peut pas être réalisée avant le 1<sup>er</sup> décembre.
- Votre couvert est au stade floraison (moutarde pour les premières semées), vous pouvez le détruire car vous êtes à un stade où l'absorption de l'azote est maximum.
- Votre couvert n'a pas atteint une production de 2 T de matière sèche par hectare, vous pouvez attendre avant de le détruire.

**Il n'y a plus de date réglementaire à respecter pour la destruction** mais le 3<sup>ème</sup> programme d'action Directive Nitrates précise que vous pouvez détruire votre couvert **lorsque celui-ci a joué son rôle de piège à nitrates**. On considère que l'absorption d'azote est optimum lorsque le couvert a atteint une végétation suffisante pour produire 2 T à 2,5 T de MS/ha.



Repousses de céréales

source : CA77



Moutarde

source : CA77